

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

**PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET
DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Lefrand-----
ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 33, substituer à la première occurrence du mot :

« d' »,

les mots :

« de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.